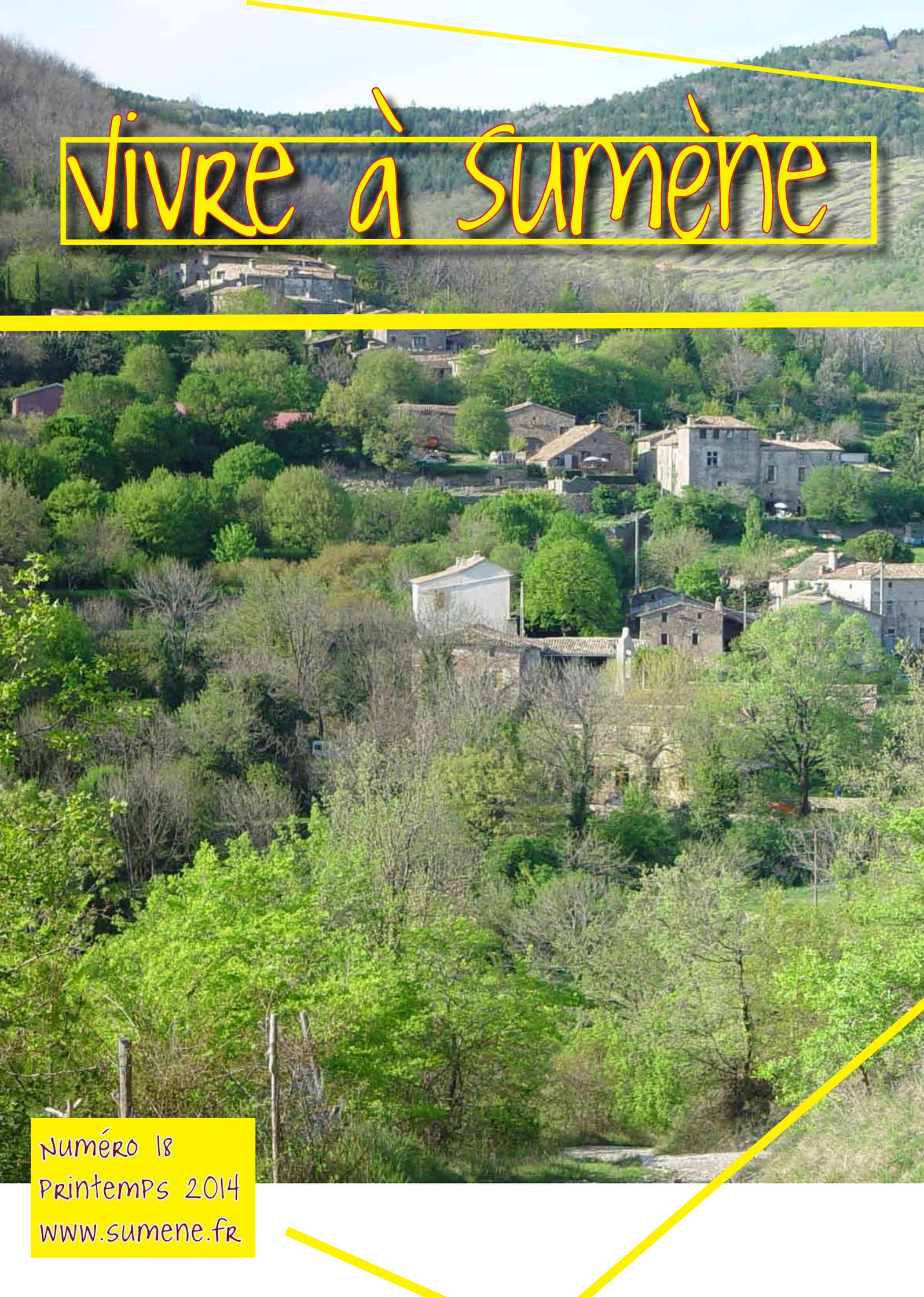


# Vivre à Sumène



Numéro 18  
Printemps 2014  
[www.sumene.fr](http://www.sumene.fr)



**E**n cette veille d'élection, ce dernier bulletin municipal se doit d'être parfaitement neutre.

Mais notre devoir est de vous informer, tout particulièrement sur le mode de scrutin s'appliquant pour la première fois à notre commune, qui ne permet pas de raturer ou de panacher les listes en présence. Les bulletins comportant des ratures, ou des signes distinctifs quels qu'ils soient, seront nuls.

Toute l'équipe municipale, tous nos personnels, que je remercie pour leur dévouement tout au long de ce mandat, sans considération de sensibilité, ont su œuvrer à ce qui nous rassemble tous, la préservation de notre environnement. Vous-mêmes, chers Suménoises et Suménois, avez participé activement à cet enjeu majeur de demain, grâce au succès du tri sélectif.

Nous serons tous d'accord, quelque soit la liste électorale que nous soutenons, pour nous retrouver autour de cette préoccupation essentielle. La mise en route des travaux de la station d'épuration, acceptée à l'unanimité, y contribuera à coup sûr.

Comme tous ceux qui croient dans les vertus de notre démocratie, je ne peux que vous inviter à la défendre le 23 mars prochain, en votant pour qui vous voulez, mais en votant !

Je vous remercie, au nom de l'ensemble du Conseil municipal, pour la qualité des relations que vous avez entretenues avec chacun d'entre nous.

Le Maire  
Ghislain PALLIER

*Nota Bene : l'intégralité des comptes rendus des conseils municipaux et communautaires est consultable en mairie ainsi que sur [www.sumene.fr](http://www.sumene.fr)*

**p 2/ Editorial.**

**p 3/ Compte-rendus Conseils Municipaux**

**p 7/ Compte-rendus Conseils  
Communautaires**

**p 13/ Vie Locale**

**p18/ Vie associative**

**p 19/ Agenda et Etat Civil**

## Conseil Municipal du 27 novembre 2013

### Participation de la commune au fonds de solidarité logement (FSL)

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant du Conseil Général du Gard concernant le fonds de solidarité logement de 2013 à 2017.

Dans le cadre du Plan Départemental d'Action pour le Logement des personnes défavorisées le F.S.L est destiné à accorder des aides financières pour favoriser:

- L'accès au logement des personnes et ménages les plus défavorisés.
- Le maintien dans un logement des personnes et ménages les plus défavorisés.
- Des actions d'accompagnement social lié au logement.

La participation des communes se faisant sur la base de 0.25 € par habitant modulée en fonction du potentiel fiscal de la commune.

Le C.M après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- Donne son accord sur la participation de la commune au F.S.L
- Autorise le Maire à signer la convention valable de 2013 à 2017 sur la base de 503,10 € par an.

### Subventions Associations 2013

Lors de cette délibération M.CASTANIER, S.TOUREILLE, R.ALEGRE, M-F CARRIERE, C.TOUREILLE sont sortis de la salle du Conseil. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal alloue à l'unanimité (1 abstention TOULOUSE W), les subventions aux associations comme suit:

- COMITE DES FETES : 2508 €
- E.S.S : 1700 €
- « LES ELVIS PLATINÉS » : 1500 €
- ASSOCIATION « TENNIS CLUB » : 305 €
- ASPHODELE LE PRIEURÉ : 900 €
- COMITÉ DE JUMELAGE : 1600 €

### Subventions Associations 2013

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal alloue à l'unanimité, les subventions aux associations suivantes:

- ACAM : 460 €
- AMICALE BOULISTE : 225 €
- AMICALE SAPEURS POMPIERS : 200 €
- ASSOCIATION PARENTS ECOLES MATERNELLES : 600 €
- APEE Privée : 1296€
- ASSOCIATION PARENTS ELEVES ECOLE PUBLIQUE : 1592 €
- A.S.S.E SECTION THEATRE : 155 €
- A.S.S.E BASKET : 1700 €
- A.R.P.O : 300 €
- CIS GROUPE SPELEO RIEUTORD : 405 €
- CLUB CHIFFRES ET LETTRES : 125 €
- DIVERS VOYAGES EDUCATIFS : 550 €
- ENTENTE BOULISTE : 225 €
- FANFARE SUMENOISE : 1650 €
- GYMNASTIQUE VOLONTAIRE : 300 €
- SOCIETE DE CHASSE : 700 €
- RALLYE MATHEMATIQUE DE GANGES:100 €
- CLUB DE L'AMITIE : 500 €
- ASSOCIATION LES 4 S : 300 €
- ASS. PREVENTION ROUTIERE : 100 €
- RELIANCE : 190 €
- BADMINTON : 250 €
- REGARD'AILLEURS : 400 €
- PENA TORO CASTANO : 250 €
- AMIS DE SANISSAC : 100 €
- FNACA : 100 €
- LE FIL ET NOUS : 100 €
- RONDE DE LA CHATAIGNE : 200 €
- TEMPS DE POINTE : 200 €
- TOHU BOHU : 150 €
- ALLONS ENFANTS : 300 €

## Conseil Municipal du 22 janvier 2014

### Adhésion Charte Parc National des Cévennes

VU le Code de l'environnement notamment en ses articles L. 331-2, L. 331-3 et R. 331-10

VU le décret n°2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes

VU le courrier de saisine du Préfet de la Région Languedoc-Roussillon du 12 novembre 2013

VU les trois documents constituant la charte du Parc National des Cévennes, à savoir document principal, carte des vocations, fascicule des modalités d'application de la réglementation du cœur

VU la délibération du 11 décembre 2013 de la communauté de communes des Cévennes Gangeoise et Suménoise portant avis consultatif préalable à la décision d'adhésion des communes membres, OUI le rapport du maire,

Le conseil municipal à l'unanimité:

- décide d'adhérer à la charte du Parc National des Cévennes

- Mandate le maire pour notifier cette décision à l'établissement public du Parc National des Cévennes.

### Mise à disposition d'un terrain à la Communauté des Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises pour déchets verts (Carcelade parcelle D 688)

Monsieur le Maire informe que :

Dans le souci d'une bonne organisation des services, conformément à la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 ; Messieurs les Maires souhaitent mettre à disposition de la Communauté de communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises les terrains pour l'entreposage de déchets verts des mairies du territoire et des professionnels du territoire. Le Symtoma ayant accès également à ces terrains pour broyer régulièrement ces déchets verts.

La commune de Sumène peut mettre à disposition la parcelle D 688 de 3600 m<sup>2</sup> au lieu-dit Carcelade. Ce terrain étant exclusivement affecté à l'entreposage et au broyage des déchets verts sous la responsabilité de la Communauté de communes.

Toute autre utilisation est proscrite.

La Communauté de communes pouvant procéder aux aménagements nécessaires pour l'utilisation du terrain.

L'entretien et la gestion du terrain étant assuré par la Communauté de communes qui prendra à sa charge tous les frais y afférant.

La présente convention tacitement reconductible est établie pour une durée de 1 an.

Les 2 parties peuvent d'un commun accord mettre un terme à la présente convention.

Le conseil municipal à l'unanimité:

- Donne son accord sur cette proposition et autorise le Maire à la signer

### Répartition Amendes de police Demande de subvention

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier du Conseil Général par lequel il nous précise que la commune de Sumène peut bénéficier de la répartition des amendes de police 2014.

Après étude les travaux suivants sont retenus: « Mise en sécurité du centre du village pour un montant de dépenses 27.414,28 € H.T.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Sollicite l'aide de l'Etat du Conseil Général du Gard pour obtenir une subvention dans le cadre des amendes de police 2014;

- S'engage à réaliser les travaux ci-dessus



Chapelle de Sanissac

## Conseil Municipal du 25 février 2014

### COMPTES ADMINISTRATIFS ET DE GESTION 2013

Les comptes administratifs et les comptes de gestions présentent les résultats budgétaires des opérations de l'année comptable précédente.

Le conseil municipal à l'unanimité, a donné acte au Maire des comptes du budget général ainsi que du budget de l'Eau et de l'Assainissement.

Lors du vote Mr Ghislain PALLIER, ordonnateur, est sortie de la salle.

Résultats du Budget Général :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	1.103.106,56	1.454.757,69	+351.651,13
Investissement	557.088,09	395.784,68	-161.30,41

Résultat du Budget Eau et Assainissement :

TOTAL PAR SECTION	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS
Fonctionnement	268.644,69	334.564,89	+64.920,20
Investissement	135.863,24	328.674,68	+192.811,44

### VOTE DES TAUX 2014 ET BUDGET GENERAL PRIMITIF 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2014 comme suit :

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 1.356.651€

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 809.303€

Vote à l'unanimité

Monsieur le Maire présente ensuite les taux d'imposition des trois taxes directes locales

<b>Taxe d'habitation</b>	<b>9,96 %</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>15,85 %</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>38,12 %</b>

Taux inchangés par rapport à 2013.

Vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve donc à l'unanimité, le budget Primitif 2014 et vote les taux d'imposition tels qu'ils sont proposés ci-dessus.

### BUDGET PRIMITIF AEP ET ASSAINISSEMENT 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget primitif 2014 AEP et Assainissement

- Les dépenses et les recettes d'exploitation s'équilibrent à 309.426 €

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 621.213 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le Budget Primitif 2014 de l'eau et de l'assainissement.

### AVENANT N°1 AU MARCHE STATION D'EPURATION 2EME Tranche maîtrise d'œuvre CEREG

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le marché de Maîtrise d'œuvre passé avec le Cabinet Cereg pour la construction d'une nouvelle station d'épuration communale (tranche 2).

Monsieur le Maire rappelle également le schéma d'assainissement qui a servi de base pour définir l'enveloppe prévisionnelle des travaux, enveloppe qui a permis de donner une évaluation du montant forfaitaire prévisionnel des honoraires. Monsieur le Maire précise également le mode de calcul des honoraires, qui est basé et arrêté sur l'estimation de l'avant projet établi par le maître d'œuvre.

Monsieur le Maire fait état de la modification du niveau de rejet applicable à la future station d'épuration requérant un traitement plus poussé de l'azote, du phosphore et des paramètres bactériologiques, ceci entraînant également une production de boues plus importante.

En fonction de ces éléments, Monsieur le Maire propose de réajuster les honoraires de maîtrise d'œuvre pour tenir compte à la fois du nouveau montant, mais également pour prendre en compte le complément d'études relatif au traitement des boues dont les modalités et la gestion doivent évoluer au regard des nouvelles exigences appliquées à la future station d'épuration et accessoirement des retours d'expériences récents sur la filière.

# VIE MUNICIPALE

Monsieur le Maire fait donc part du nouveau montant des honoraires à prendre en compte établi sur la base du nouveau montant global des travaux de la tranche 2 estimé à 1 052 100 € HT (hors gestion des boues) au lieu de 850 000 € HT auquel s'applique un taux de rémunération de 7,5% et intégrant le complément d'études sur les boues évalué selon le temps passé à 2 450 € HT, ce qui fixe le montant forfaitaire des honoraires à 81 357,50 € HT.

Les bases du marché ayant été modifiées, Monsieur le Maire propose donc de passer un avenant fixant définitivement le montant forfaitaire des honoraires.

Après examen de l'avenant et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- Approuve l'avenant n°1 au marché avec le cabinet Cereg,
- Donne tout pouvoir à son Maire pour signer les pièces relatives à cet avenant

## Travaux aménagement Avenue du Pont Neuf Avenue du Vigan DETR 2014

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une première tranche de travaux d'aménagement et de mise en sécurité de la traversée du village a été effectuée avec succès. Une deuxième tranche est donc envisagée sur deux zones de travaux :

- Partie basse; avenue du Pont Neuf, après le Pont Petit
- Partie haute ; avenue du Vigan, de l'entrée de l'agglomération au Pont du 19 Mars.

Le détail estimatif des travaux fait apparaitre 3 grandes masses financières :

- Mise en sécurité et aménagement des trottoirs : 150.815€ HT
- RD11 Réhabilitation chaussée : 156.357€ HT
- Eaux pluviales : 25.361,40€ HT

Soit un total de 332.533,40€ HT de travaux auquel il faut rajouter les honoraires et imprévus, environ 8,26%, soit 27.466,60€ HT, d'où un total général de 360.000€ HT.

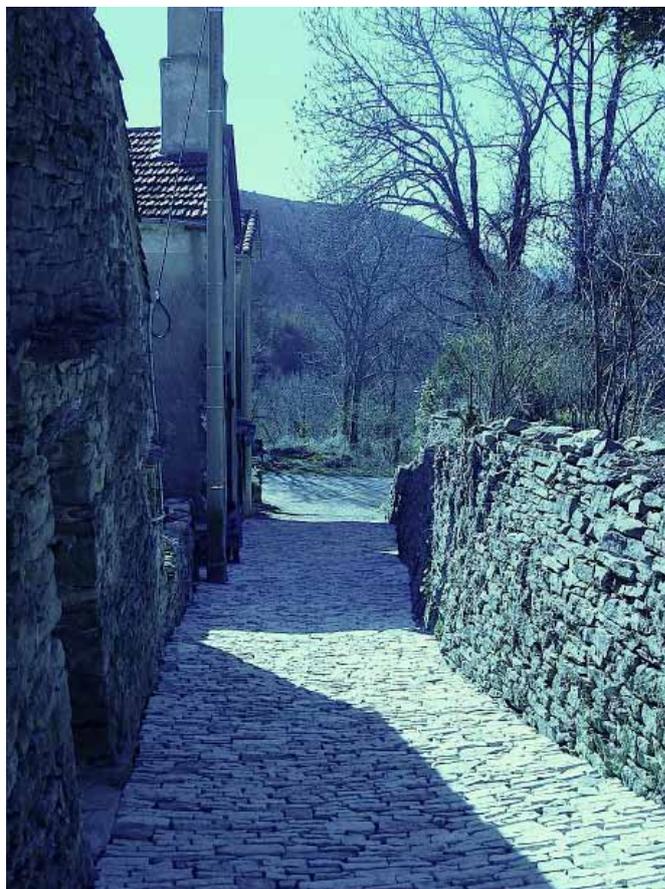
Sachant que le Département prendra à sa charge, et après conventionnement avec la commune, la partie réhabilitation de la chaussée RD 11 ; le Conseil Municipal

sollicite l'aide de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), dans le cadre des 150.815 € HT, plus honoraires et imprévus 8,26% (12.457€ HT), de la mise en sécurité et aménagement des trottoirs pour 40% de 163.272€ HT, soit 65.308 € HT de subvention demandée.

Vu l'approbation du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'opération présentée sur la base de 360.000€ HT
- Sollicite l'aide de l'Etat (DETR) dans sa partie mise en sécurité.
- Donne son accord sur le plan de financement suivant:
  - Subvention DETR 2014, 40% soit 65.308€
  - Subvention Région, 30% soit 48.982 € (obtenue)
  - Fonds Libres de la Commune, 30% soit 49.982 €
- S'engage à réaliser les travaux en 2014 en fonction des réponses aux demandes de subventions
- Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'avancement du projet



Calade de Cézas

## Conseil communautaire du 8 octobre 2013

Monsieur Ghislain Pallier, maire de Sumène, accueille le Conseil de communauté dans la nouvelle Mairie.

Monsieur Rigaud procède à l'appel. La majorité des délégués étant présent, le Conseil peut délibérer.

Avant de passer à l'ordre du jour monsieur Rigaud invite monsieur Frédéric Stein, mis à notre disposition par le Conseil Général de l'Hérault pour diriger le Théâtre Albarède à se présenter et à répondre aux questions des élus.

### Autorisation au Président de signer une convention Post-PLAJH (Plan Local Action Jeunesse Hérault) avec le Conseil Général de l'Hérault et programmation prévisionnelle du POST-PLAJH – Année 1.

Il convient d'autoriser monsieur le Président à signer avec le Conseil Général de l'Hérault une convention de Post PLAJH. En effet après 3 ans de mise en œuvre du PLAJH ce dispositif a fait la preuve de son grand intérêt dans le cadre de la politique Enfance Jeunesse pour laquelle notre collectivité à la compétence. Il convient également d'approuver la programmation de la première année (avis favorable de la commission Jeunesse).

Monsieur Rigaud précise que cette question qui avait été retirée de l'ordre du jour du Conseil du 22 juillet 2013 a fait depuis l'objet de nouveaux débats en commission (avis favorable) et d'une discussion en bureau. Il donne la parole à William Toulouse et Gérard Fabrier qui insistent sur l'importance de cet outil dans le cadre plus général de notre politique enfance jeunesse. Il convient donc de le conserver et de poursuivre cette action.

Monsieur Gaubiac regrette la disparition de l'aide du Conseil général de l'Hérault et se prononcera contre.

Monsieur Toulouse précise que l'aide du Conseil Général de l'Hérault est dégressive sur 3 ans et qu'elle sera pour partie compensée par une aide du Conseil Général du Gard.

Monsieur Issert constate une augmentation de la dépense pour la Communauté de communes

et une baisse du montant alloué aux actions jeunesse alors que le montant des frais de personnel reste constant. Il préconise une réorganisation des services avec la suppression d'un des deux postes. En l'état, il se prononcera contre cette proposition.

Monsieur Servier indique qu'il soutient la poursuite du PLAJH comme partie de notre politique jeunesse qui connaît de bons résultats.

Monsieur Rigaud insiste sur la volonté forte de nos partenaires Conseil Général du Gard et Conseil Général de l'Hérault de nous soutenir dans notre volonté de poursuivre notre politique jeunesse et notamment le PLAJH. Les services du Conseil Général de l'Hérault indiquent que notre PLAJH est certainement le plus actif et celui qui obtient les meilleurs résultats du département.

Il soumet les deux délibérations à un vote distinct.

1. Convention Post-PLAJH - Adopté à 14 voix pour et deux contre
2. Programmation première année - Adopté à 15 voix pour et une abstention

### Achat de terrain à St Etienne d'Issensac

Dans le cadre de notre politique de développement touristique, notre communauté aménage depuis 2 saisons une espace de baignade sur les bords de l'Hérault au lieu-dit St Etienne d'Issensac. Il convient d'autoriser monsieur le Président à signer l'acquisition de terrains rive droite.

Monsieur Chafiol rappelle l'action menée depuis 2 ans sur le site de St Etienne d'Issensac qui a retrouvé la sérénité. Il présente tout l'intérêt de l'acquisition des terrains rive droite.

Monsieur Gaubiac regrette que ce ne soit pas la commune qui se porte acquéreur et trouve le prix élevé.

Messieurs Issert et Tricou à l'occasion de ce dossier insistent pour que le sens interdit à la descente du col de la Cardonille ne soit pas rétabli.

Monsieur Rigaud met en avant la réussite de l'opération menée avec l'aide de tous

# VIE MUNICIPALE

(commune, Département, Gendarmerie ...) sur le site de St Etienne. Il précise qu'en matière de développement économique et touristique, c'est la Communauté de communes qui se rend acquéreur des terrains dès lors que les communes n'en sont pas déjà propriétaire. Il indique que les propriétaires rive gauche ont été contactés par nos services pour un éventuel achat.

Adopté à 15 voix pour et une contre.

## Approbation de l'APD (Avant projet Définitif) de la réhabilitation de l'ancienne DDE à Ganges et plan de financement prévisionnel.

Monsieur Chafiol indique au Conseil qu'il convient d'approuver l'APD et le plan de financement du projet de la rénovation de l'ancienne DDE à l'entrée de la ville de Ganges afin d'y installer l'Office de Tourisme et les bureaux de la Communauté de communes et d'autoriser monsieur le Président à solliciter les subventions nécessaires.

Monsieur Chanal indique qu'il souhaite que la Communauté de communes se rende propriétaire de l'immeuble actuellement propriété de la commune de Ganges.

Monsieur Caumon précise que la question n'a pas encore été formellement tranchée par la municipalité mais qu'elle sera évoquée dès que possible.

Adopté à l'unanimité

## Attribution de 2 lots infructueux pour le marché de travaux du garage intercommunal.

Question présentée par monsieur Pierre Chanal.

Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient d'autoriser Monsieur Pierre CHANAL, Vice-Président, à signer les marchés de travaux concernant les deux lots infructueux du programme construction d'un garage intercommunal conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres du 8 octobre 2013.

Lot. 3 Dallage – SIVAR SOREBAL pour un montant de 14 948,40 € HT

Lot. 14 Nettoyage – CRISTAL NET pour un montant de 3 118,20 € HT

Adoptée à l'unanimité.

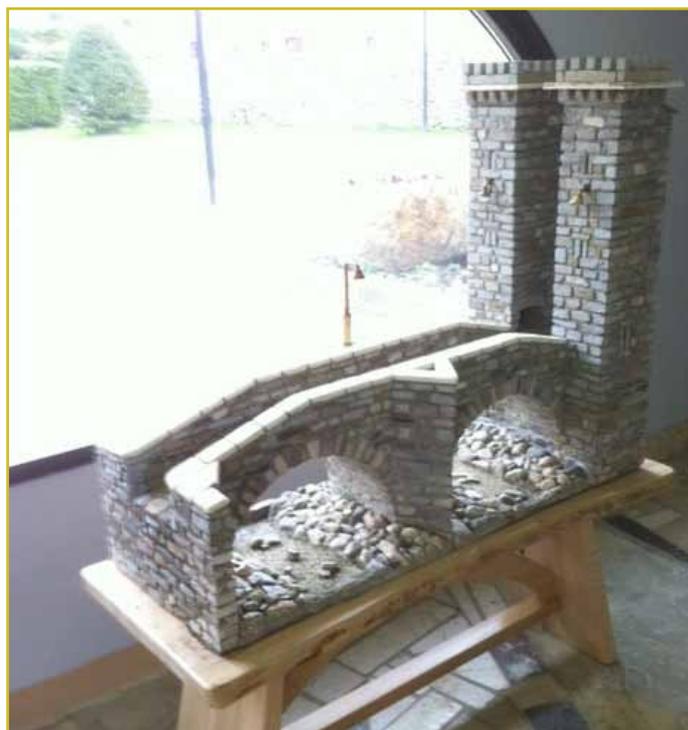
## Versement des soldes des subventions pour 2013 au centre Agantic.

Question présentée par monsieur Gérard Fabrier.

Le Président indique au Conseil qu'il convient, conformément à la convention signée avec l'Agantic, de procéder au versement des soldes des subventions pour l'année 2013 suivant le tableau ci-dessous :

Subvention de fonctionnement : 7 475,00 €  
Subvention actions réalisées dans le cadre du CEJ : 17 500,00 €  
Subvention aide au poste animatrice petite enfance : 4 000,00 €  
Subvention aide au poste animateur jeunesse : 3 000,00 €  
Participation CCCGS (ancienne participation des communes) : 3 876,00 €  
Subvention prise en charge du personnel de service et d'entretien : 1 650,00 €  
Subvention prise en charge postes animateurs ALSH été : 19 771,36 €  
Subvention actions réalisées dans le cadre du CEL : 500,00 €

Adoptée à l'unanimité.



Salle d'exposition de la mairie - Œuvre de Claude ACARIES

## Conseil communautaire du 11 décembre 2013

Monsieur Rigaud procède à l'appel. La majorité des délégués étant présent, le Conseil peut délibérer.

Monsieur Rigaud propose d'ajouter une question à l'ordre du jour :

- Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du collège Louise Michel de Ganges.

Adopté à l'unanimité.

Monsieur Rigaud passe à l'ordre du jour.

### Autorisation au Président à solliciter des subventions auprès du Conseil Général du Gard pour la saison du Théâtre Albarède.

Il convient d'autoriser le Président de solliciter une aide de 5 000 € auprès du Conseil Général du Gard pour la saison 2014 du Théâtre Albarède.

Adopté à l'unanimité.

### Modifications statutaire du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle

Question présentée par Monsieur Chafiol.

Monsieur le Président indique qu'au vu de la création de l'Office Intercommunautaire de Tourisme et suite à l'étude préalable à la mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) sur le territoire, le Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle doit faire évoluer ses statuts. En effet, le code du tourisme dispose en son article L.134-5, deuxième alinéa, que plusieurs groupements de communes désirant s'associer pour la promotion du tourisme peuvent créer un syndicat mixte en vue d'instituer un office de tourisme intercommunautaire et le code de l'urbanisme en son article L 122-4 le schéma de cohérence territoriale est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale ou par un syndicat mixte constitué exclusivement des communes et établissements publics de coopération intercommunale compétents compris dans le périmètre du schéma. Afin d'exercer ses nouvelles compétences les statuts du Syndicat Mixte du Pays doivent évoluer.

Ces modifications statutaires consistent

essentiellement à transformer le Syndicat Mixte « ouvert » du Pays Aigoual Cévennes Vidourle en Syndicat Mixte « fermé » à la carte, c'est-à-dire le retrait des départements de l'Hérault et du Gard en tant que membres du Syndicat Mixte conformément à l'article 1 des statuts du Syndicat Mixte. D'autres articles des statuts du Pays doivent évoluer comme les articles 2, 5 et 13.

(cf. : délibération n°2 du Comité Syndical du 14 novembre 2013 du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle et statuts modifiés du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle)

Adopté à l'unanimité.

### Site Remarquable du Goût

Question présentée par Monsieur Chafiol

Le Président propose de délibérer sur la contribution qu'il convient d'attribuer au Pays Aigoual Cévennes Vidourle quant à la participation de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises pour le dossier suivant :

- Site Remarquable du Goût pour un montant de 527.62 €.

La valorisation de l'Oignon Doux des Cévennes AOP dans le cadre de la démarche Site Remarquable du Goût se poursuit en 2013/2014 autour des axes suivants :

Activités pleine nature : sentiers de découverte

- Définir et proposer une offre de découvertes ludiques de qualité autour du produit oignon doux des Cévennes : 1 à 3 sentiers

- Signalétique et supports descriptifs spécifiques

Concevoir et développer des outils de promotion afin d'améliorer l'accueil et les services

- Restaurants/tables d'hôtes (Assiettes de pays « SRG »): fiches menus, vignettes
- kitcommunication (chevalets, autocollants...)
- Le budget 2013/2014 est estimé à 4 000 €.

(cf. : délibération n°6 du Comité Syndical du 14 novembre 2013 du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle)

Adopté à l'unanimité.

# COMMUNAUTE DE COMMUNES

---

## Route de la Soie

Question présentée par monsieur Chafiol.  
Le Président propose de délibérer sur la contribution qu'il convient d'attribuer au Pays Aigoual Cévennes Vidourle quant à la participation de la Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises pour le dossier suivant :

Route de la Soie pour un montant de 703.55 €

La Commission tourisme du Pays a validé la reprise du projet d'itinéraire culturel et patrimonial à vocation touristique. Le concept de cette route de la soie est de mettre en valeur et relier le patrimoine industriel du territoire autour des thématiques « tourisme, culture, patrimoine, social, ethnologique, économie et savoirs faire », ainsi que la coopération entre divers partenaires intra et extra régionaux. Le but du projet est de proposer un produit touristique varié et de qualité sur le patrimoine industriel matériel et immatériel.

- Inviter à la découverte des savoir-faire autour de la soie et du textile en zone Cévennes et notamment sur le périmètre du Pays ;
- Valoriser et fédérer, à travers un itinéraire, les sites et hauts lieux de la soie passés et présents, en mettant en perspective les régions à l'origine du développement de l'industrie de la soie ;
- Relancer la fréquentation touristique des musées (Musée de la Soie à Saint Hippolyte du Fort, Musée des Vallées Cévenoles, Musée cévenol.....) et d'autres établissements touristiques du territoire ;
- Renforcer la vente directe des entreprises textiles locales.

Le budget 2013/2014 est estimé à 10 000 €. (cf. : délibération n°7 du Comité Syndical du 14 novembre 2013 du Syndicat Mixte du Pays Aigoual Cévennes Vidourle)

Adopté à l'unanimité.

## Désignation de représentants à l'association de préfiguration de l'Office de Tourisme Intercommunautaire.

Le président indique au Conseil que conformément aux statuts de l'association, il convient de désigner des représentants de la collectivité soit 4 titulaires et 2 suppléants.

Ces représentants sont :  
Titulaires :

Monsieur Chafiol Guilhem  
Monsieur Faidherbe Lucas  
Madame Lautric Adrienne  
Monsieur Petris Etienne

Suppléants :  
Monsieur Rigaud Jacques  
Monsieur Tourelle Christian

Adopté à l'unanimité

## Avance sur subvention de fonctionnement 2014 à l'Office de Tourisme Cévennes méditerranée.

Le Président indique au Conseil que comme tous les ans, il convient de prévoir le versement d'une avance de 40 000 € sur la subvention 2014 de l'Office de Tourisme afin de lui permettre de fonctionner normalement en début d'exercice.

A l'occasion de ce dossier et en lien avec les statuts du syndicat mixte, monsieur Servier fait remarquer que la taxe de séjour sera collectée par le syndicat et qui sera une recette d'un montant d'environ 30 000 € de moins pour la communauté. Il suggère de diminuer le montant de la subvention accordée sur l'année de ce montant.

Monsieur Rigaud indique qu'il demande à ce que la délibération indique que l'avance de 40 000 € représente 1/3 de la subvention envisagée pour 2014.

Adopté à l'unanimité.

## Renouvellement du partenariat avec le Comité de l'Hérault d'Éducation à la Santé (CHES).

Le Président expose au Conseil que le CHES intervient depuis plusieurs années sur notre territoire. Ses interventions concernent principalement les scolaires et le public jeune par de nombreuses séances en milieu scolaire et au cours de manifestations publiques. Monsieur le Président indique au Conseil qu'il convient de l'autoriser à signer la convention de partenariat qui prévoit une aide de notre collectivité à hauteur de 5 000 €.

Monsieur Rigaud rappelle tout l'intérêt de ce partenariat qui est principalement destiné à un public jeune vers lequel il convient de multiplier les sources d'information. Monsieur Fabrier se félicite de la qualité des

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

---

interventions du CHES dans les établissements scolaires de notre territoire.

Adopté à l'unanimité.

## Charte Parc National des Cévennes – Avis du Conseil de communauté.

Il convient de délibérer pour donner un avis sur la nouvelle charte du Parc National des Cévennes qui vient d'être approuvée par décret en Conseil d'Etat. L'avis de notre Conseil ouvrira pour les communes du territoire du parc non classées zone cœur, la possibilité d'y adhérer. Pour notre collectivité, ces communes sont St Martial – St Julien de la Nef – St Roman de Codières et Sumène.

Monsieur Toulouse donne des explications sur ce document et indique que la commune de

Sumène souhaite demander son adhésion. Madame Lautric signale que la commune de St roman de Codières fera de même. Monsieur Faidherbe proposera une adhésion à son conseil municipal.

Adopté à l'unanimité.

## Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du collège Louise Michel de Ganges.

A Plusieurs reprise le collège de Ganges nous a demandé de désigner un représentant plus disponible pour siéger à son Conseil d'Administration. Le Conseil décide de désigner madame Ricome titulaire et monsieur Toulouse suppléant.

Adopté à l'unanimité.

## Conseil communautaire du 4 février 2014

Avant le début du Conseil, Monsieur Rigaud donne la parole à la représentante de l'association Action Emploi Service qui présente ses activités en faveur des personnes éloignées de l'emploi.

Monsieur le Président invite les communes à faire appel à cette association d'insertion par l'activité économique en cas de besoin temporaire de personnel. Il souligne la qualité du service rendu par cette structure.

Monsieur Rigaud procède à l'appel. La majorité des délégués étant présente, le Conseil peut délibérer.

## Débat d'Orientaion Budgétaire (D.O.B).

Présenté par Monsieur Pierre Servier.

Monsieur le Président expose au Conseil que la Communauté de communes comportant plus de 3 500 habitants a l'obligation, conformément à l'art. 2312-1 du code général des collectivités territoriales, de réaliser dans les deux mois précédents le vote du budget, un débat d'orientation budgétaire. Ce débat ne donne pas lieu à un vote.

## **Budget Général**

L'exécution du budget 2013 a été satisfaisante. Le compte administratif fera apparaître un

excédent de la section de fonctionnement et un excédent en section d'investissement.

### Section Fonctionnement

En Dépenses :

La progression régulière des effectifs scolaires, l'augmentation générale des prix (denrées, énergies, prestations ...) entraînent des dépenses supplémentaires pour notre collectivité.

Le début de l'OPAH en cours d'année, la mise en place des nouveaux rythmes scolaires en septembre 2014 seront budgétés. Les autres postes devraient être relativement stables. Le budget de fonctionnement devrait être en légère augmentation.

En Recettes :

Compte tenu de la contraction des aides annoncées par l'Etat, nos prévisions de recettes sont faites avec prudence. L'augmentation régulière des bases imposables devrait se poursuivre et nous procurer les ressources qui nous sont nécessaires. Comme à l'accoutumé le taux des taxes à percevoir sera à déterminer au moment du vote du Budget. Les hypothèses de travail actuelles sont basées sur une stabilité des taux et une partie de l'excédent de fonctionnement reporté en recettes de fonctionnement.

## Section d'Investissement

L'année 2014 verra la poursuite de programmes d'investissement d'ores et déjà décidés par notre collectivité.

Construction d'un garage intercommunal. Réhabilitation et extension de locaux pour les projets micro-crèche et centre de loisirs maternel intercommunal à St Bauzille de Putois et locaux pour l'office de tourisme et la Communauté de communes à Ganges. En outre les programmes habituels sont prévus : Sécurité et entretien des bâtiments, mobilier scolaire, informatisation des écoles, mise en place d'une régie unique avec système informatique, acquisition d'une benne à ordures ménagères.

Les résultats convenables de notre budget permettent à notre collectivité d'envisager les emprunts nécessaires à ce programme d'investissement.

### **Budget annexe ZAE les Broues**

Le budget annexe de l'extension de la ZAE les Broues présente toujours un déficit dans l'attente de la vente des parcelles viabilisées.

### **Budget OPTVA**

Dans ce budget figurent les opérations qui concernent la maison des entreprises, les ateliers relais, le cinéma Arc en Ciel pour lesquels seuls des travaux d'entretien sont

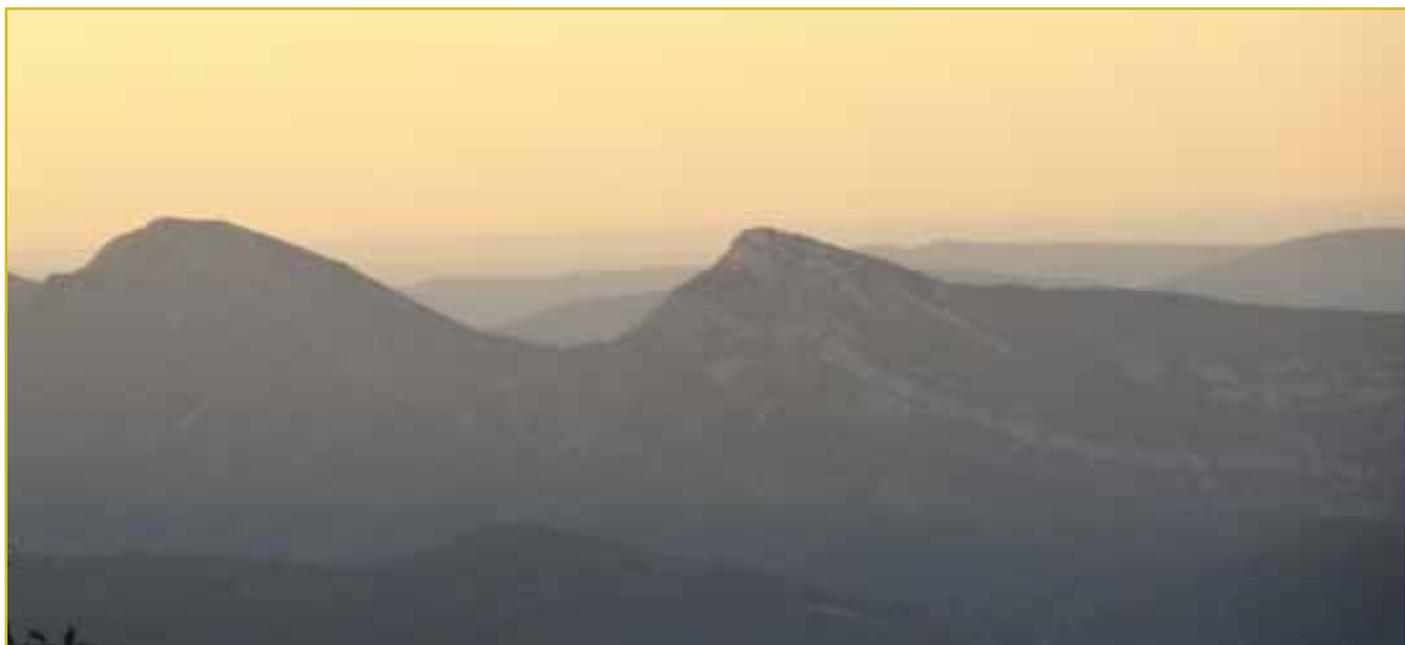
programmés. Il fait ressortir un excédent en fonctionnement et un déficit en investissement.

Monsieur Rigaud confirme qu'il n'est pas prévu d'augmentation du taux des taxes en 2014. Il se félicite des bons résultats obtenus et remercie Pierre Servier Vice - Président, Bernard Cordier DGS et l'ensemble des services de l'administration pour leur travail.

Au cours du débat, Monsieur Issert évoque le projet de réhabilitation de locaux pour l'O.I.T et la Communauté de communes en se demandant si, compte tenu de la diminution des compétences dévolues aux communes, il ne serait pas possible de dispatcher les services intercommunaux dans des locaux communaux qui deviendraient vacants. Après un court débat et en accord avec l'ensemble des élus présents, Monsieur Rigaud confirme que ce projet qui est à l'étude depuis 2 ans et demi et dont le financement (subventionné à hauteur de 72 %) a été approuvé en conseil sera mené à son terme le plus rapidement possible. Le lieu choisi à l'entrée de Ganges est stratégique pour l'O.I.T et permettra à la collectivité après 14 ans d'existence de disposer de locaux adaptés à son fonctionnement.

### Questions diverses

Monsieur Toulouse fait le point de la préparation de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.



## Des nouvelles du S.I.V.U.



**Le SIVU Ganges-Le Vigan** (syndicat intercommunal à vocation unique) regroupe 38 communes du bassin versant de la vallée de l'Hérault. Son objet est la gestion et l'entretien des principaux cours d'eau de la zone : l'Hérault, l'Arre, la Vis, le Rieutord, ainsi que leurs affluents. L'organe décisionnel du SIVU est un conseil composé des délégués des communes. Le technicien rivière assure la direction et la gestion des dossiers du SIVU.

L'équipe verte, composée de 5 agents, travaille à l'entretien des cours d'eau.

Sur le Rieutord, des travaux de débroussaillage et d'entretien sont en cours : amont Diguédan, seuil Moulin de Pujol et aval du pont.

Le Rieutord et le Recodier ont été inscrits dans le plan de gestion de la ripisylve de la Haute vallée de l'Hérault à compter de 2014. Ce plan permet de mobiliser des financements pour l'entretien des rives .

Sur la zone amont Pont d'Hérault, il est prévu en 2014 une étude sur l'optimisation des prélèvements en vue d'une meilleure gestion quantitative.

Les cours d'eau sont soumis à une forte réglementation (loi sur l'eau, loi pêche, directive cadre sur l'eau), le SIVU apporte une aide aux communes pour tous les dossiers qui concerne l'eau et contribue à la recherche des financements.

---

## Office Intercommunautaire du Tourisme

Voici 4 ans le projet d'office intercommunautaire était lancé dans le but de regrouper les offices de tourisme des trois Communautés de Communes des territoires suivants :

- Le territoire Cévennes Méridionales : CDC du Pays Viganais
- Le territoire Cévennes Méditerranée : CDC Ganges /Sumène
- Le territoire Causses Aigoual Cévennes : CDC Valleraugue avec récemment l'arrivée des cantons de Lasalle et St André de Valborgne dans ce nouveau territoire appelé : Causses-Aigoual-Cevennes-Terres solidaires.

Après bien des péripéties, le projet arrive à sa concrétisation avec deux événements forts.

- Le 28 novembre a eu lieu à SUMENE l'assemblée générale constitutive de l'Association de préfiguration de l'Office Intercommunautaire de Tourisme avec pour ordre du jour :

- Présentation du projet de création de l'OIT ;

- Examen et adoption des statuts ;
- Election d'une partie des membres du Conseil d'Administration, hors collège des élus.

Courant décembre, chaque Communauté des Communes a élu ses représentants au Conseil d'administration.

- Le mardi 07 janvier a eu lieu au Vigan la première réunion du nouveau Conseil d'administration avec élection du bureau :

**Guilhem De Grully**, propriétaire de la Grotte des Demoiselles, a été élu président de l'OIT, accompagné de 5 vice-présidents, un secrétaire, un trésorier, et un assesseur soit un bureau composé de neuf personnes. La directrice de l'OIT est Maud Hubidos,

La mise en place de ce nouvel OIT va être progressive, compte tenu des statuts assez différents des trois ex Offices de Tourisme.

L'année 2014 sera déterminante pour l'intégration des trois Offices en cet OIT.

---

## *Elections Municipales : Electeurs, ce qui va changer !*

### **Qui va-t-on élire les 23 et 30 mars ?**

Dans toutes les communes vous allez élire vos conseillers municipaux pour 6 ans. Les conseillers municipaux gèrent les affaires de la commune et élisent le maire et les adjoints. Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants et plus, vous allez également élire vos conseillers communautaires. Les conseillers communautaires représentent votre commune au sein de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre auquel elle appartient, c'est-à-dire votre communauté de communes, communauté d'agglomération, syndicat d'agglomération nouvelle, communauté urbaine ou métropole. Les EPCI sont des regroupements de communes ayant pour objet l'élaboration de projets communs de développement.

### **Qui peut voter lors des élections municipales ?**

Les élections municipales et communautaires ont lieu au suffrage universel direct. Si vous avez plus de 18 ans et que vous êtes Français, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale de votre commune.

Si vous êtes ressortissant de l'Union européenne et que vous avez plus de 18 ans, vous pourrez voter, à condition d'être inscrit sur la liste électorale complémentaire de votre commune de résidence.

### **Peut-on voter par procuration ?**

Dans le cas où vous ne seriez pas disponible lors d'un ou des deux tours de scrutin, vous pourrez faire établir une procuration pour permettre à une personne inscrite sur la liste électorale de votre commune de voter à votre place.

Si vous êtes dans une commune de 1 000 habitants ou plus, cette personne votera à votre place par un même vote aux élections municipales et communautaires.

La procuration sera établie au commissariat de police, à la brigade de gendarmerie ou au tribunal d'instance de votre domicile ou de votre lieu de travail.

## *Commune De 1000 À 3499 Habitants*

Le mode de scrutin change dans votre commune.

Les conseillers municipaux ne sont plus élus au scrutin majoritaire comme lors des élections municipales de 2008 mais au scrutin de liste bloquée.

Contrairement aux précédentes élections municipales, vous ne pouvez plus ni ajouter de noms ni en retirer : le panachage n'est plus autorisé. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également un ou plusieurs conseillers communautaires. Au moment du vote, vous aurez comme avant un seul bulletin de vote mais y figureront deux listes de candidats. Vous ne votez qu'une seule fois pour ces deux listes que vous ne pouvez séparer.

Le bulletin de vote comportera la liste des candidats à l'élection municipale et la liste des candidats à l'élection des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal.

### **Nouveau pour les électeurs**

- Présentation d'une pièce d'identité pour voter
- Interdiction du panachage
- Impossibilité de voter pour une personne non candidate
- Election des conseillers communautaires
- Un seul bulletin pour deux listes :
  - conseiller municipal
  - conseiller communautaire

### **A noter**

Trois bureaux de votes sont répartis sur la commune :

- Pont d'Hérault, salle communale
- Sumène, ancienne mairie
- Sumène, mairie

Rien ne change, excepté pour les personnes qui votaient précédemment au Diguédan : le bureau est désormais transféré à la mairie, place du Plan. Les lieux de vote sont indiqués sur vos cartes d'électeurs



## Avec Présence 30, ménagez votre temps libre

Présence 30 propose des services adaptés aux besoins de chacun et accessibles à tous les (particuliers, familles, personnes âgées, personnes handicapées) : travaux ménagers, aide à la personne, garde d'enfants, accompagnements et promenades, courses, jardinage, ... Les CESU préfinancés sont acceptés.

Il est possible d'obtenir une aide financière (APA, PCH, Aide Ménagère ...) et / ou de bénéficier de 50% de réduction d'impôts (selon la législation en vigueur, sous condition d'éligibilité).

Beaucoup s'interrogent sur le Chèque Emploi Service Universel. (CESU) très simple à utiliser pour embaucher et déclarer une Aide à Domicile. Mais le particulier devient employeur et doit en assumer toutes les responsabilités notamment vis-à-vis de ses obligations sociales ou de l'application de la convention collective du secteur, avec le risque de comparaître devant un Conseil de Prud'hommes en cas de contentieux.

Présence 30 propose plusieurs solutions « Simplicité et tranquillité » afin de faciliter le recours à une Aide à Domicile sans que cela ne devienne un casse-tête. Les formations mises en place depuis de nombreuses années permettent de proposer des intervenantes qualifiées, professionnelles, attentives aux besoins des personnes chez qui elles interviennent.

### Entretien de la maison...



#### Besoin d'une aide au quotidien, ou d'un peu de répit ?



Une aide à domicile intervient à votre convenance pour réaliser l'entretien et le rangement courant de la maison, le soin du linge et la préparation des repas. L'association se charge de toutes les formalités administratives.

### Petits travaux...

Si le jardinage ou le bricolage sont une corvée...  
N'avez-vous pas besoin d'une aide ?

Petits travaux de jardinage (taille de haie, tonte de pelouse, plantation, travail du sol, etc.)  
ou de bricolage (petits travaux de peinture, maçonnerie, plomberie, etc.).



- Facilités de paiement :**
- CESU préfinancé accepté
  - Devis gratuit
  - Frais de dossier gratuits

Sur les communes de SAINT MARTIAL, SAINT ROMAN DE CODIERES et SUMENE, ce sont **81** usagers qui bénéficient de prestations de qualité, assurées par **15** Aides à Domiciles qualifiées et formées aux exigences du métier.

Pour une information plus complète et un accès à ces services, vous pouvez contacter Madame Sylvette FESQUET, Référent Local de l'association sur SAINT MARTIAL, SAINT ROMAN DE CODIERES et SUMENE au 04 67 81 32 19 ou l'agence Présence 30 - **LE VIGAN** : 11 rue du Palais - 30120 LE VIGAN - Tél. : 04 66 70 50 67



## CENTENAIRE GUERRE de 14-18

Dans le cadre de la commémoration du centenaire de la 1ère guerre mondiale, la Commune de Sumène souhaite marquer cet évènement et honorer la centaine de Suménois tombés lors des combats, et ceux qui en sont revenus meurtris à jamais.

Les particuliers qui possèdent des archives

personnelles (correspondances, documents, photos ...) ou des objets, sont invités à participer à cette commémoration en prêtant à la Mairie ces témoignages.

Ils seront soit photocopiés pour les écrits, soit mis en valeur pour les objets, et rendus bien sûr à leur propriétaire après exposition en Mairie durant le deuxième semestre de cette année.

Nous comptons sur votre forte mobilisation pour nous aider dans cette quête et sauvegarder ainsi le devoir de mémoire que nous avons vis-à-vis de nos anciens.

Pour tout renseignement complémentaire ou dépôt vous pouvez contacter Mr BRUN Bernard à la Mairie au 0467813005.

En vous remerciant par avance.

## Urbanisme

### Concours des villes et villages fleuris



A la Maison du Département, lundi 17 janvier s'est déroulée la cérémonie de remise des prix du concours départemental 2013 « Villes et Villages fleuris ». A l'origine, ce concours avait été créé pour égayer les centres des villes et des villages de France.

Ce label national, vieux de plus de 50 ans, a fait évoluer au fil des années ses critères de sélection. Aujourd'hui, il s'attache plus particulièrement à la qualité de l'environnement végétal des communes et à l'amélioration du cadre de vie.

Cette année, le jury composé de professionnels du paysage, du tourisme et des espaces verts

a labellisé 29 communes « Ville fleurie » ou « Village fleuri ».

Les villes et villages participants (90 dans le Gard) ont tous été jugés sur le même cahier des charges : le patrimoine paysager et végétal, le cadre de vie, le développement durable, l'implication de la commune et les animations et valorisations touristiques.

Ce concours entend insuffler une réelle dynamique locale à tous les habitants engagés, aussi bien les élus que les habitants. Des efforts qui sont d'ailleurs encouragés pour les communes en progression comme Sumène et qui espèrent voir fleurir une fleur dès l'an prochain !

Depuis 6 ans, la ville de Sumène participe au concours des Villes et villages fleuris. Après avoir reçu la première année le prix de la première participation, en 2010 le prix d'encouragement, en 2011 et 2012 le 3<sup>ème</sup> prix des Villes entre 1000 et 5000 habitants, elle s'est vue attribuer en 2013, le 2<sup>ème</sup> prix des Villes entre 1000 et 5000 habitants. Une belle progression qui vient récompenser et encourager les efforts de la municipalité et de l'équipe technique de la mairie ( service espace vert et propreté).

Le jury lui a alloué la somme de 430 euros. Ce chèque-cadeau permettra de fleurir les potées du village et de terminer le fleurissement du parc Lucie et Raymond Aubrac.

«JEUNES CITOYENS: À VOUS LA PAROLE !»  
 UNE ACTION EUROPÉENNE - JEUNESSE POUR LA DÉMOCRATIE PRÉSENTE:

## CONCOURS PHOTO

SUR LE THÈME:  
**LES CULTURES URBAINES**

OUVERT AUX JEUNES DE 13 À 30 ANS




**1ER PRIX:**  
 1 PASS 2 jours  
 Transes Cévenoles 2014

**2EME PRIX:**  
 1 ENTRÉE Soirée Plain FAIR  
 Transes Cévenoles 2014

**3EME PRIX:**  
 1 T-SHIRT  
 Transes Cévenoles 2014

Date limite d'envoi:  
 13 avril 2014

Infos, règlement et inscription:  
 Les Elvis Platinés  
 04 67 81 57 90  
 lea@leselvis.org

EXPOSITION ET RÉSULTAT : SAMEDI 10 MAI 2014

lors du  
**FORUM JEUNESSE & MOBILITÉ EUROPÉENNE**

Salle du Digueaud à partir de 13H30, Sumène (30)

Témoignages - Débats - Vidéos -  
 Émissions Radio Escapades - Spectacles



Samedi 5 avril 2014  
 Salle du Digueaud de 14h à 18h

Le Fil et nous

organise une rencontre avec  
 les clubs de  
 broderie et crochet

Ganges  
 S<sup>t</sup> André de Najac  
 Bagnols sur loze  
 S<sup>t</sup> Hippolyte du fort  
 S<sup>t</sup> Martin de Valgolgues

tricot

pannerie

patchwork

couture

## Théâtre : «TOC TOC» par LA TROUPELADE

93% des personnes interrogées avouent avoir au moins un TOC.... Et vous ??

Après une année 2013 pendant laquelle LA TROUPELADE a proposé son spectacle «Panique au Boudoir» dans d'autres communes, l'attente du fidèle public suménois prendra fin ce printemps.

Depuis plusieurs mois, la Cie répète sa nouvelle adaptation «TOC TOC» comédie contemporaine de Laurent Baffie, dans la lignée de ses choix de pièces populaires, qui cette année encore vous offrira une soirée de détente et de rires.

LA TROUPELADE vous donne donc rendez-vous dans la salle d'attente d'un grand spécialiste des Troubles Obsessionnels Compulsifs pour une séance qui pourrait bien révéler chez vous quelques TOCS que vous ignorez !

Attention cette séance n'est pas adaptée aux enfants de moins de 12 ans.

## THEATRE

la Troupelade présente

# TOC TOC

adaptation de la comédie de Laurent Baffie

**SUMÈNE**  
 salle du Passit  
 à 20H30



les samedis 8, 10, 17, 24 et 31 mai  
 le vendredi 30 mai 2014

spectacle déconseillé aux enfants de moins de 12 ans

93% des personnes interrogées avouent avoir au moins un TOC ! Et vous ?

## *Dates à retenir :*

L'APEL et l'OGEC de l'École du Pont Neuf vous proposent le **samedi 29 Mars** à partir de 19h une «Soirée Gardianne» animée par le groupe «Indigok».  
Au menu entrée, gardianne de taureau, fromage, dessert, vin et café compris 17€ adultes 13€ ado 8€ enfants. Réservations souhaitées au 0467813158.

**Amicale bouliste : samedi 24 mai 14h30** concours de boules sans licence, champ des compagnons

**Comité de Jumelage** : Les cérémonies de signature de la charte retour du jumelage entre SUMENE et QUISTINIC **se dérouleront les 7 et 8 juin, pour le week-end de Pentecôte**. Le comité de jumelage travaille à l'organisation des festivités. Pour suivre l'actualité du jumelage : <http://leblogdujumelage.blogspot.com>

**Retrouvez l'agenda régulièrement mis à jour sur [www.sumene.fr](http://www.sumene.fr)**

*Pour faire vivre cette rubrique Agenda il est important que les associations ou autres porteurs de projets envoient leur dates ou plannings, affiches sous forme de fichiers électroniques à l'adresse email : [sitesum@orange.fr](mailto:sitesum@orange.fr) ou directement sur [contact@sumene.fr](mailto:contact@sumene.fr), ou apporter leur documents en mairie.*

## **ETAT CIVIL**

### **Naissances :**

- Eliot COURTY, né le 19 novembre 2013 ;
- Amaya TORRES MARTINEZ, née le 22 décembre 2013 ;
- Déva Delcuse, née le 27 février 2014.

### **Décès :**

- Christine REY, le 04 novembre 2013 ;
- Hélène GACHE, née DONZIL, le 05 novembre 2013 ;
- Jocelyne DURAND, née MOLIÈRE, le 08 novembre 2013 ;
- Lucien LEFEBVRE, le 09 novembre 2013 ;
- Lin COUCOULIEGNE, le 11 novembre 2013 ;
- Rabah CHABANE, le 21 novembre 2013 ;
- Jacques DANJOU, le 06 décembre 2013 ;
- Jean SEVIERI, le 10 décembre 2013 ;
- Augustin PASCAL, le 28 décembre 2013 ;
- Lise FAVENTINES, née MARTIN, le 12 janvier 2014 ;
- Didier HAREL, le 16 janvier 2014 ;
- Roger MONTÈT, le 30 janvier 2014 ;
- Claude CASTANIER, le 17 février 2014 ;
- Lucienne Vlieghe, née WALLYN, le 19 février 2014 ;
- Gilbert REILHAN, le 21 février 2014.

# informations utiles



MAIRIE DE SUMÈNE  
Téléphone : 04 67 81 30 05 /  
Fax : 04 67 81 33 79  
courriel : [mairie-de-sumene@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-sumene@wanadoo.fr)  
site internet :  
[www.sumene.fr](http://www.sumene.fr)

Les locaux sont ouverts au public :  
le lundi de 8H30 à 12H00 et  
de 14H00 à 18H30 ;  
du mardi au vendredi de 8H30 à 12H00  
et de 14H00 à 17H30

## Numéros utiles :

LA POSTE 04 67 81 30 57  
TRESOR PUBLIC 04 67 81 01 46  
(LE VIGAN)  
POMPIERS 18 ou 04 67 81 79 55

SAMU 15  
GENDARMERIE 17 ou 04 67 81 30 01  
Point Fax - Photocopies :  
Tabac Presse Corinne Gely 04 67 81 41 14

DOCTEUR MONNEY 04 67 81 32 84  
PHARMACIE SCHOENIG 04 67 81 35 60  
INFIRMIERS :  
J.P. VEIT 04 67 81 34 64  
M. PAUL 06 21 58 15 16  
MAISON DE RETRAITE 04 67 81 30 86  
SOUS PREFECTURE 04 67 81 67 00  
ALLO METEO 08 92 68 02 30  
OFFICE DE TOURISME 04 67 81 30 16  
*antenne de Sumène*  
ASSISTANTE SOCIALE 04 67 81 86 60  
*1er et 3ème mardi de chaque mois*

## RENDEZ VOUS et PERMANENCES :

M. Ghislain Pallier,	Maire	Lundi et jeudi après midi sur RDV
M. Alain Chevillard,	1er adjoint	vendredi dès 16H sur RDV
M. Roger Alègre,	2ème adjoint	vendredi dès 16H sur RDV
Mme Françoise Terrat,	3ème adjointe	samedi matin sur RDV
M. Christian Toureille,	4ème adjoint	sur RDV

Présidentes et Présidents de commission : sur rendez-vous à la Mairie

Conseiller Général : M. William Toulouse / blog : [william-toulouse.over-blog.com](http://william-toulouse.over-blog.com)  
Contact au Conseil Général: Tel : 04 66 76 78 09- [william-toulouse@gard.fr](mailto:william-toulouse@gard.fr)

## COMMISSION COMMUNICATION :

Président : Sébastien Toureille. Membres : Françoise Terrat, Alain Chevillard, Roger Alègre, Christian Toureille et Stephen Royer.